

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. BOX 3243 TELEPHONE : 0115517 700 FAX :0115517844  
WEBSITE: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE  
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE  
25 –27 JUILLET 2010  
KAMPALA (OUGANDA)**

**Assembly/AU/6(XV)**

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES  
ACTIVITÉS ET SUR L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ  
EN AFRIQUE**

## **RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET SUR L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

### **I. INTRODUCTION**

1. L'article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine stipule que le CPS "soumet par l'intermédiaire de son Président, des rapports réguliers à la Conférence de l'Union sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ». Le présent rapport, préparé conformément à l'article susvisé, couvre les activités entreprises par le Conseil pendant la période allant de janvier à juillet 2010, et donne un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent pendant cette période.

2. Entre autres aspects spécifiques abordés dans le rapport figurent la signature et la ratification du Protocole du CPS, la composition du CPS, la présidence tournante de cet organe, les activités entreprises par le CPS, les autres questions entrant dans le cadre du mandat du CPS et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique.

### **II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE DU CPS**

3. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole en décembre 2003, cinquante (50) États membres l'ont signé et quarante-quatre (44) l'ont signé et ratifié. Deux États membres à savoir le Cap Vert et l'Érythrée ne l'ont encore ni signé ni ratifié. Les États membres ci-après : la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée Bissau, la Guinée, le Libéria, les Seychelles et la Somalie ont signé le Protocole mais ne l'ont pas encore ratifié.

### **III. LA COMPOSITION DU CPS**

4. Comme stipulé à l'article 5(1) du Protocole, le CPS est composé de 15 membres qui ont des droits égaux et élus de la manière suivante : dix (10) membres élus pour un mandat de deux (2) ans et cinq (5) membres élus pour un mandat de trois (3) ans.

5. Il convient de rappeler que les mandats de deux et trois ans des anciens membres du CPS ont expiré le 31 mars 2010. Avant cette date, le Conseil exécutif, lors de sa quatorzième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, les 28 et 29 janvier 2010, a organisé des élections pour pourvoir tous les quinze sièges du Conseil, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.106 (VI) adoptée à Khartoum (Soudan) en janvier 2006, par laquelle la Conférence a, aux termes de l'article 5 (2) du Protocole, délégué au Conseil exécutif, son pouvoir pour les élections actuelles et futures des membres du Conseil de paix et de sécurité.

6. La liste des membres du Conseil nouvellement élus, dans l'ordre alphabétique anglais, est la suivante : Bénin, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud et Zimbabwe. Le mandat des membres nouvellement élus a pris effet le 1<sup>er</sup> avril

2010, conformément aux conclusions de la retraite du CPS organisée à Dakar en juillet 2007 sur les méthodes de travail du CPS.

#### **IV. PRÉSIDENCE TOURNANTE DU CPS**

7. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS, la présidence de cet organe est assurée à tour de rôle selon l'ordre alphabétique anglais de la liste des membres du CPS. En outre, tel que prévu dans les conclusions de la retraite du CPS de juillet 2007 à Dakar sur les méthodes de travail de l'organe, une nouvelle liste des membres du CPS a été élaborée à la suite de l'élection par le Conseil exécutif en janvier 2010, des quinze (15) membres du Conseil pour des mandats de deux et trois ans, sur la base de laquelle un calendrier de rotation à la présidence du CPS a été élaboré (voir annexe I au présent rapport) pour la période allant d'avril 2010 à mars 2012.

8. Au cours de la période considérée, la rotation à la présidence du CPS s'est déroulée comme suit :

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| - Tunisie              | Janvier 2010 |
| - Ouganda              | Février 2010 |
| - Zambie               | Mars 2010    |
| - Burundi <sup>1</sup> | Avril 2010   |
| - Burundi              | Mai 2010     |
| - Tchad                | Juin 2010    |
| - Côte d'Ivoire        | Juillet 2010 |

#### **V. ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

9. Au cours de la période considérée, le CPS a organisé 24 réunions qui se sont toutes tenues au niveau des Ambassadeurs au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en vue d'examiner les différentes situations de conflits et les questions y afférentes. Certaines de ces réunions ont été des séances d'information pour prendre connaissance des questions d'actualité dans différentes situations. Conformément à la pratique établie au niveau du CPS et aux dispositions du Protocole du CPS, les pays et autres parties concernées ayant un problème particulier ont été invités à ces réunions et aux séances d'information.

##### **a) Réunions sur les situations de conflits et les questions y afférentes**

10. Entre janvier et juillet 2010, le CPS a examiné les situations des conflits ci-après : Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Madagascar, Niger, République centrafricaine, RDC, République de Guinée, Somalie et Soudan. La liste des réunions organisées par le CPS au cours de cette période, les questions examinées ainsi que les conclusions de ces réunions figurent en annexe II au présent rapport.

##### **b) Séances d'information**

<sup>1</sup> Le Burundi a présidé le CPS en avril 2010 en attendant l'arrivée du Représentant permanent du Bénin à Addis-Abeba.

11. Entre janvier et juillet 2010, le CPS a tenu différentes séances d'information en vue de prendre connaissance des questions d'actualité dans différentes situations relevant de son mandat. Des déclarations de presse ont été publiées, conformément à l'article 32 du Règlement intérieur de cet organe, en tant que compte-rendu des discussions et des conclusions des séances, tel qu'indiqué à l'annexe II. Ces séances ont, entre autres, porté sur des exposés de la Commission sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique et du Président du Comité international de la Croix-Rouge, sur les activités du CICR en Afrique. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies à New York, ainsi que les Représentants de l'Irlande et du Mexique à Addis-Abeba, ont également fait des exposés sur l'examen de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix, en leur qualité de facilitateurs nommés par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour entreprendre l'examen de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix (CNUCP).

12. D'autres exposés ont porté sur l'évolution de la situation aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Niger, en République de Guinée et en Somalie, ainsi que sur le déploiement de la Force africaine en attente. Les différentes séances d'information et leurs conclusions respectives figurent en annexe II au présent rapport.

**c) Autres activités relevant du CPS**

**(i) Exposé des Présidents du CPS au Comité des Représentants permanents (COREP)**

13. Conformément aux conclusions de la retraite du CPS de Dakar sur les méthodes de travail de l'organe, les Présidents du CPS pour chacun des mois ont présenté au COREP un exposé à la fin de leur présidence sur les activités entreprises celui-ci au cours du mois. En particulier, les présidents successifs du CPS pour la période considérée, à savoir : la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie, le Burundi et le Tchad ont présenté au COREP un exposé sur les activités entreprises par le CPS pendant les mois de la période considérée.

**(ii) Participation du Président du CPS aux activités relatives à la paix et à la sécurité**

14. Le Burundi présidant le CPS en avril 2010 a participé à la séance d'ouverture du Parlement panafricain (PAP) à Midrand (Afrique du Sud) le 12 avril 2010. Entre autres questions, différentes situations sur la paix et la sécurité en Afrique ont été examinées, de même que le renforcement de la coopération entre le CPS et le PAP en vue de promouvoir la paix sur le continent. Le Burundi a également participé au Séminaire de l'UA sur les femmes et les enfants dans les conflits armés en Afrique, organisé à Kinshasa du 19 au 21 mai 2010. Le Séminaire qui a enregistré les exposés des représentants du Groupe des Sages de l'UA, des hauts fonctionnaires de la Commission de l'UA et des Communautés économiques régionales, ainsi que d'experts africains et internationaux, notamment des hauts représentants de la société civile, a demandé que les effets du conflit en Afrique sur les femmes et les

enfants soient atténués et que les femmes jouent un plus grand rôle dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent.

**(iii) Réunion du Groupe des Sages**

15. Dans l'exercice de son mandat tel que prévu dans le Protocole du CPS, le Groupe des Sages de l'UA a tenu sa huitième réunion à Kinshasa (RDC) le 21 mai 2010. Le Groupe des sages a procédé à l'examen des situations de conflits en Afrique australe, dans la région des Grands Lacs ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Il a également examiné les événements survenus aux Comores, et les efforts déployés par l'UA dans l'Archipel. Il a en outre examiné les conclusions et adopté les recommandations du séminaire des experts. Le Groupe des sages a saisi cette occasion pour examiner son programme de travail pour 2010. En outre il a officiellement transmis au Gouvernement de la RDC la Flamme de la paix.

**d) Organisation des réunions consultatives, New York, 8-9 juillet 2010**

**(i) Réunion consultative entre le Conseil de paix et de sécurité et la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix (CNUCP), New York, juillet 2010**

16. Il convient de rappeler qu'à sa 208<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 novembre 2009, le CPS avait eu un échange de vues avec une délégation de la CNUCP sur les moyens de renforcer les efforts de consolidation de la paix en Afrique et d'améliorer les relations entre le CPS et la Commission. Les deux parties ont convenu de se réunir régulièrement en vue de promouvoir la coopération et la synergie sur les processus de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit en Afrique.

17. C'est sur cette base que le CPS et la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix ont tenu leur première réunion consultative à New York, le 8 juillet 2010. Au cours de la réunion des points de vue ont été échangés sur les processus de consolidation de la paix au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée Bissau et en Sierra Leone relatifs aux progrès enregistrés dans ces quatre pays sortant de conflit, dans le cadre des programmes de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix, les problèmes existants ainsi que les potentialités pour le renforcement des processus de consolidation de la paix dans ces pays. Les participants à la réunion ont également échangé des idées sur la façon dont la Commission et le CPS pourraient collaborer en vue de faire avancer les activités de consolidation de la paix dans ces pays.

18. En outre, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour l'appui à la consolidation de la paix a fait un résumé sur la façon dont le système des Nations Unies appuie la Commission dans ses activités dans les pays susmentionnés. Le Commissaire de l'UA pour la paix et la sécurité a donné un aperçu des progrès réalisés et des problèmes qui se posent dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit, ainsi que les domaines potentiels de collaboration entre le CPS et la Commission. La possibilité d'organiser des missions de collaboration conjointes dans les zones sortant de conflit en vue de l'évaluation des besoins a été examinée.

19. Les deux parties ont souligné la nécessité d'action conjointe, notamment la mise en place de mécanismes conjoints en vue de la mobilisation des ressources

pour les activités de consolidation de la paix en Afrique et la réalisation de missions conjointes sur le terrain en Afrique, en vue de procéder à une évaluation des besoins des pays sortant de conflit. A l'issue de ces travaux, les participants ont publié un résumé conjoint des discussions joint au présent rapport.

## **(ii) Réunion consultative entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU)**

20. Conformément aux décisions prises lors de la première réunion consultative tenue à Addis-Abeba en 2007, et suite à une invitation de la République fédérale du Nigeria, le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet 2010, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont tenu leur quatrième réunion consultative à New York, le 9 juillet 2010.

21. La réunion consultative a fourni aux deux organes la possibilité d'échanger des points de vue sur les voies et moyens de renforcer la coopération entre eux, notamment sur les modalités pour l'organisation de consultations. Ils ont examiné les stratégies devant permettre le renforcement et l'amélioration de la coopération pour appuyer les efforts de prévention et de règlement des conflits aux niveaux régional et sous-régional, y compris le maintien de l'ordre constitutionnel.

22. Les deux organes ont exprimé la nécessité pour les autorités tant nationales que régionales de mettre pleinement en œuvre l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Ils ont passé en revue leur coopération dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, le maintien de l'ordre constitutionnel, la promotion des droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Afrique. A cet égard, les deux organes ont lancé un appel pour le renforcement de l'appui à l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique.

23. S'agissant des situations spécifiques de conflits et de crise, les participants ont examiné les problèmes qui se posent au CPS et au Conseil de sécurité des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour appuyer la paix dans la Corne de l'Afrique dans un futur proche, en particulier en ce qui concerne les problèmes de la Somalie, du Soudan, de Djibouti et de l'Erythrée. Les deux organes ont salué les efforts de paix en cours dans ces situations, notamment le travail accompli par le Groupe de haut niveau de mise en œuvre de l'UA au Soudan.

24. Les deux organes ont notamment convenu des mécanismes, en particulier des moyens de communication entre le Président du Conseil de paix et de sécurité et le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, en vue de l'organisation de la réunion consultative annuelle, sur une base tournante, au plus tard à la fin de juin de chaque année. A l'issue de ses travaux, la réunion a adopté un communiqué joint en annexe au présent rapport.

## **VI. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

25. La Conférence se souviendra que, lors de sa session spéciale tenue à Tripoli, le 31 août 2009 et consacrée à l'examen et au règlement des conflits en Afrique, elle a proclamé 2010 « Année de la paix et de la sécurité en Afrique ». Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres : imprimer une nouvelle dynamique aux efforts

de paix sur le continent, rendre plus visible l'action de l'UA et assurer la synergie entre les efforts officiels de promotion de la paix et ceux entrepris au niveau des communautés de base et de la société civile. Cette décision a été prise dans un contexte marqué par la persistance du fléau des conflits, malgré les avancées remarquables enregistrées ces dernières années grâce aux efforts déployés par les dirigeants et institutions du continent, avec l'appui des partenaires internationaux.

26. Le CPS s'est employé à contribuer à la réalisation de ces objectifs, notamment à travers l'examen régulier des situations de conflit et de crise sur le continent, ainsi que d'autres questions connexes. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des situations sur le terrain, ainsi que de certaines questions thématiques transversales qui ont des implications pour la paix et la sécurité sur le continent.

**a) Situations sur le terrain**

**(i) Processus en cours**

27. Au cours de la période sous examen, les efforts visant à mener à bien différents processus de paix sur le continent se sont poursuivis. Alors que des progrès ont été enregistrés dans certaines des situations dont l'UA est saisie, l'impasse reste persistante dans d'autres.

28. **Aux Comores**, la situation a évolué favorablement avec la signature d'un Accord pour la Gestion de la Période intérimaire, qui met fin à la crise liée à la réforme institutionnelle introduite par la nouvelle Constitution de l'Union, adoptée par référendum le 17 mai 2009. Cette loi référendaire prévoit l'extension de 4 à 5 ans du mandat du Président de l'Union, et confère à l'Assemblée de l'Union et aux Conseils des Iles autonomes, réunies en Congrès, la compétence constitutionnelle de fixer la date de l'harmonisation des élections des Gouverneurs des Iles autonomes et du Président de l'Union. Le 1<sup>er</sup> mars 2010, le Congrès a adopté une loi qui harmonise, à partir du 27 novembre 2011, les mandats du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles. Cette loi, à laquelle s'est opposée l'opposition comorienne, a notamment eu pour effet de proroger le mandat du Président de l'Union (qui est venu à terme le 26 mai 2010) de 18 mois, reportant d'autant l'exercice par l'Ile de Mohéli de la présidence tournante de l'Union, après la Grande Comore et Anjouan.

29. A la suite de requêtes en inconstitutionnalité introduites par l'opposition comorienne, la Cour constitutionnelle de l'Union des Comores a rendu, le 8 mai 2010, un arrêt, qui a, entres autres, déclaré anticonstitutionnelles les dispositions déterminant la date des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles. La Cour a décidé qu'à compter du 26 mai 2010 s'ouvrirait une période intérimaire durant laquelle le Président de l'Union et les Vice-présidents exercent leurs pouvoirs dans une démarche consensuelle, jusqu'à l'investiture du nouveau Président de l'Union et des Gouverneurs élus. Pour sa part, le Président de la Commission a dépêché son Envoyé spécial aux Comores, pour aider les parties à surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de mai 2009. Le Commissaire à la Paix et la Sécurité s'est également rendu dans l'archipel à deux reprises, en avril et en mai 2010. Ces efforts ont débouché sur un Accord pour la Gestion de la Période intérimaire, qui a été



signé à Moroni, le 16 juin 2010, par le Président de l'Union et les Gouverneurs des Iles autonomes d'Anjouan, de Ngazidja et de Mohéli. Cet Accord prévoit notamment l'organisation des élections harmonisées du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles (7 novembre 2010 pour le 1<sup>er</sup> tour et 26 décembre 2010 pour le 2<sup>ème</sup>). Le parachèvement de ce processus doit conduire à l'élection d'un nouveau Président originaire de l'Ile de Mohéli.

30. La Conférence devrait appeler les parties comoriennes à faire preuve de responsabilité et à mettre en œuvre de bonne foi les engagements pris. Elle doit également exhorter les Etats membres et la communauté internationale à apporter l'appui financier et technique nécessaire en vue de la mise en œuvre diligente de l'Accord sur la Gestion de la Période intérimaire, notamment la tenue des élections.

31. **En Somalie**, au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral de transition (TFG) a, avec l'appui de la communauté internationale, déployé des efforts considérables pour élargir le champ d'action en vue de la réconciliation et du dialogue entre les populations somaliennes. Le 15 mars 2010 à Addis-Abeba, le Gouvernement fédéral de transition a signé un Cadre d'accord de coopération avec Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ). Dans la poursuite de ces efforts visant à atteindre d'autres parties prenantes somaliennes, le TFG a signé un accord avec l'Etat semi-autonome du Puntland qui invite au renforcement de l'ordre public sur terre et en mer, à la création d'emplois, au nettoyage des déchets toxiques le long de la côte somalienne, et à la sensibilisation du public aux dangers de la piraterie.

32. Toutefois, malgré les progrès réalisés, le travail du TFG a été entravé par différents facteurs internes, dont certaines dissensions au sein des institutions fédérales de transition. Je suis heureux de porter à votre connaissance que, malgré les dissensions au sein et entre le Cabinet et le Parlement fédéral de transition (TFP) en mai 2010, la situation s'est maintenant améliorée. En juin 2010, le Premier Ministre, avec l'approbation du Président du TFG, a remanié son Cabinet et nommé 39 ministres, dont quatre issus de l'ASWJ. Le TFP a également élu un nouveau Président et est en train de revoir son Règlement intérieur pour lui permettre de poursuivre ses activités parlementaires habituelles, conformément aux mécanismes de transition.

33. Ces derniers mois, on a également assisté à une manifestation d'engagement de la part de la communauté internationale pour soutenir le processus de Djibouti. A cet égard, les Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement turc, ont organisé à Istanbul, du 21 au 23 mai 2010, une Conférence pour la reconstruction et le développement de la Somalie. Les événements récemment intervenus dans ce pays ont également été examinés lors de la réunion consultative entre l'UA, les Ministres de la défense des pays contributeurs de troupes à l'AMISOM et les partenaires, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 2 juin 2010. Pour sa part, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'IGAD, lors de sa quinzième session extraordinaire tenue à Addis-Abeba, le 5 juillet 2010, a pris un certain nombre de décisions visant à accélérer le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie. Celles-ci portent sur la décision de déployer immédiatement 2 000 hommes de troupe dans le cadre de l'AMISOM. A cet effet, des consultations sont en cours entre les Nations Unies, l'UA, l'IGAD et d'autres partenaires pour faciliter la mise en œuvre de cette décision. Pour soutenir

davantage le TFG, l'AMISOM et d'autres membres de la communauté internationale accordent la priorité à la reconstruction des institutions du secteur de la sécurité en Somalie, en particulier aux forces de sécurité somaliennes.

34. La situation sécuritaire demeure instable. A Mogadiscio, Al Shabaab et d'autres groupes de l'opposition armée ont continué à attaquer les positions de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition. D'autres régions dans le Sud continuent de faire l'objet de violence. Avec le déploiement récent de troupes supplémentaires venues de l'Ouganda, les effectifs actuels des troupes de l'AMISOM s'élèvent à 6 120 hommes. Cette dernière a également renforcé sa présence sur le terrain à Mogadiscio avec le déploiement de policiers dans cette ville, afin d'appuyer le contrôle, la formation et le parrainage des forces de police somaliennes. En raison des conditions sécuritaires peu favorables, la situation humanitaire en Somalie reste précaire, avec des milliers de civils exposés à la violence, qui ont besoin d'assistance, et qui sont difficilement accessibles aux agences humanitaires.

35. Malgré les efforts énormes déployés, la situation en Somalie demeure particulièrement précaire. La menace posée par cette situation est maintenant aggravée par les attaques terroristes commises en Ouganda et revendiquées par Al Shabaab. Il convient de redoubler d'effort pour faire face à la situation en Somalie. A cet égard, la Conférence devrait réitérer sa gratitude aux pays contributeurs de troupes, notamment l'Ouganda et le Burundi, pour les sacrifices qu'ils consentent, inviter les autres États membres de l'UA à apporter les contributions requises en troupes ainsi des multiplicateurs de force en appui à l'AMISOM. La Conférence devrait également inviter les parties prenantes somaliennes à faire preuve de l'unité requise pour faire face aux défis auxquels leur pays est confronté. Pour terminer, il importe de rappeler aux Nations Unies et à l'ensemble de la communauté internationale leur responsabilité vis-à-vis de la Somalie et pour, une nouvelle fois, les inviter à prendre les mesures voulues, notamment le déploiement rapide d'une opération des Nations Unies destinée à remplacer l'AMISOM et à appuyer la stabilisation à long terme de la Somalie.

36. Aucune action n'a été enregistrée au niveau du processus de paix entre **l'Érythrée et l'Éthiopie** au cours de la période considérée. Face à cette situation, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'efforts plus soutenus et coordonnés en vue d'aider les parties à surmonter la situation actuelle et à normaliser leurs relations.

37. Des progrès ont été enregistrés au niveau du règlement du différend entre **Djibouti et l'Érythrée**. La Conférence voudra bien se rappeler que l'UA, tant à son niveau qu'à celui du CPS, a adopté un certain nombre de décisions relatives à ce différend. Pour sa part, le 23 décembre 2009, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1907 (2009), dans laquelle il réitérait, entre autres, sa grave préoccupation face au refus de l'Érythrée de prendre part au dialogue avec Djibouti ou d'accepter des contacts bilatéraux, les efforts de médiation et de facilitation des organisations sous-régionales ou régionales et a décidé, compte tenu de cette situation et d'autres considérations liées à la Somalie, d'imposer à ce pays un embargo sur les armes, des restrictions sur les voyages et un gel des avoirs de ses dirigeants politiques et militaires.

38. Le 6 juin 2010, Djibouti et l'Erythrée ont signé un accord par lequel ils ont demandé à l'Emir du Qatar d'entreprendre une médiation en vue de résoudre le différend frontalier entre eux, et à cet effet, de faire une proposition de règlement que les deux parties se sont engagées à accepter. La Conférence voudra bien saluer cette évolution positive et exprimer l'espoir que cette tentative aura un impact positif sur la situation d'ensemble de la Corne de l'Afrique.

39. **Au Soudan**, l'un des faits marquants de la période considérée a été l'organisation de la première réunion du Forum consultatif soudanais à Addis-Abeba, le 8 mai 2010. Cette réunion s'est déroulée dans le cadre du suivi de la décision de la 207<sup>ème</sup> réunion du CPS tenue à Abuja le 29 octobre 2009, qui a approuvé le rapport du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour ainsi que les recommandations qui y sont contenues. Le Forum a rassemblé les principaux acteurs internationaux travaillant sur le Soudan et a permis d'examiner la situation à la suite des élections générales du mois d'avril et compte tenu des progrès réalisés ainsi que des problèmes qui se sont posés dans la mise en œuvre de l'accord de paix global, de même que dans la quête de la paix, de la sécurité, de la justice et de la réconciliation au Darfour. Le Forum consultatif se réunira au moins tous les deux mois.

40. Pour sa part, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, présidé par l'ancien Président Thabo Mbeki et composé des anciens Présidents Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, créé conformément à la décision d'Abuja du CPS, a poursuivi ses efforts en vue de la recherche de la paix au Darfour et à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le Groupe de mise en œuvre devrait être félicité pour son travail et sa contribution remarquables.

41. Conformément à l'Accord de paix global, les élections générales ont été organisées du 11 au 15 avril 2010. Il convient de noter que le SPLM a retiré son candidat de la course nationale à la présidence, ainsi que ses candidats au Darfour, en raison de l'environnement peu favorable dans cette région. Plusieurs autres parties ont décidé de boycotter les élections. Pendant la période qui a précédé les élections, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a travaillé avec les parties en vue d'instaurer un environnement favorable à la tenue des élections. Il a élaboré un code de conduite électoral qui a été signé par un certain nombre de partis politiques y compris le SPLM et le NCP.

42. La Commission électorale nationale a déclaré vainqueur Omar Hassan Al Bashir, le candidat du parti au pouvoir, le NCP. Au Sud, le Président du SPLM Salva Kiir, a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle du Gouvernement du Sud Soudan. Pour les élections législatives ainsi qu'au niveau des gouverneurs, le NCP au Nord et le SPLM au Sud, sont sortis majoritairement vainqueurs. La mission d'observation des élections de l'UA a indiqué que, compte tenu du fait que le pays n'avait pas eu d'élections multipartites pendant presque une génération, ce qui s'est passé était un événement historique et un grand succès pour le peuple soudanais. Il convient toutefois de noter que pendant et après la période électorale, la situation sécuritaire au Sud Soudan est devenue préoccupante. Des rapports ont également été publiés, en particulier par les organisations de la société civile, sur

des incidents d'intimidation et de harcèlement des partis d'oppositions ainsi que des candidats indépendants dans le Nord du pays.

43. Il reste encore certain nombre de problèmes importants en suspens dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global, en particulier compte tenu du référendum prévu au Sud Soudan et à Abyei le 9 janvier 2011. Le plus important c'est la mise en place de la Commission sur le référendum d'Abyei, les modalités d'organisation, de consultations populaires dans les États du Nil Bleu et de Kordofan du Sud, ainsi que l'achèvement de la délimitation de la frontière Nord-Sud au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

44. L'Accord de paix global stipule que, dans le cadre des préparatifs des référendums qui doivent se tenir en janvier 2011, les partis devront conclure des accords sur un certain nombre de questions liées à leurs relations après la tenue du référendum, quels que soient les résultats de l'élection. L'UA, par le biais du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, est en interaction avec les partis sur les questions post-référendaires. Le 21 juin 2010, dans le cadre des préparatifs pour les négociations formelles sur les mécanismes post-référendaires, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau a organisé « des pourparlers sur les pourparlers » entre le NCP et SPLM à Mekelle (Éthiopie). Les participants ont produit le Mémoire d'Accord de Mekelle par lequel, il a été, entre autres, demandé au Groupe de mise en œuvre de jouer le rôle de facilitateur de ce processus. Au moment de la finalisation de ce rapport, le Groupe prenait des dispositions pour organiser, à Juba, une séance d'explication conjointe pour les deux délégations sur les questions et les mécanismes post-référendaires. Les négociations de fonds devraient commencer immédiatement après la séance d'explication.

45. Au Darfour, la période objet du présent rapport a enregistré une vague d'hostilités entre les forces armées soudanaises (SAF) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) dans l'Ouest du Darfour, qui entraîné une importante augmentation du nombre des décès. Il convient également de noter la résurgence des conflits interethniques. Ces heurts ont gravement affecté les populations et entraîné de nouveaux déplacements. Les attaques récurrentes visant l'UNAMID méritent également d'être mentionnées.

46. Le processus de paix continue d'enregistrer de nombreux problèmes. Le 23 février 2010 à Doha, le Gouvernement soudanais et le JEM ont signé un Accord cadre en vue de résoudre le conflit au Darfour, qui avait été négocié et paraphé à N'Djamena, le 20 février, sous les auspices du Président Idriss Déby Itno. Toutefois, ce processus a depuis lors été gravement miné, les parties n'ayant pas réussi à s'entendre sur un Protocole de mise en œuvre du cessez-le-feu ou sur un accord final, qui a été suivi en mai par un éclatement des combats et par le retrait du JEM du processus de paix. Mais le 18 mars 2010, le Mouvement pour la libération et la justice (LJM) qui fusionnait des membres des groupes de Tripoli et d'Addis-Abeba en un seul nouveau Mouvement, et le Gouvernement soudanais ont signé un Accord cadre en vue de résoudre le conflit du Darfour, ainsi qu'un accord de cessez-le-feu. Des pourparlers entre le Gouvernement soudanais et le LJM ont repris à Doha le 6 juin 2010. Djibril Bassolé, Médiateur de l'UA et des Nations Unies ainsi que le Gouvernement du Qatar ont également pris des mesures pour amener les représentants des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que la société civile à

la table des négociations. A cet égard, il convient de mentionner l'organisation de la deuxième Conférence de la société civile sur le Darfour, tenue à Doha du 12 au 15 juillet 2010.

47. Selon le rapport et les recommandations du Groupe de haut niveau sur le Darfour, tels qu'approuvés par le CPS et la Conférence, un processus politique global devrait être instauré au Darfour, auquel participerait toutes les parties prenantes et qui porterait sur toutes les questions pertinentes. A cet effet, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et la MINUAD collaborent en vue d'organiser, au Darfour, une Conférence globale Darfour-Darfour (DDC), à une date qui sera déterminée dans les prochains jours. Le Gouvernement soudanais a fait état de sa disponibilité à faciliter la tenue prochaine de la DDC, dans le cadre des efforts d'ensemble déployés pour intégrer dans les législations nationales le processus de paix et faire en sorte qu'il inclut toutes les parties.

48. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le déploiement de la MINUAD : le déploiement des troupes a atteint 87,80% des effectifs autorisés, tandis que celui de la composante de la police a atteint 79,10% des effectifs autorisés. Avec les progrès ainsi réalisés, les efforts portent essentiellement à présent sur les voies et moyens de maximiser « l'emploi » des avoirs et des ressources de la MINUAD, en vue de renforcer davantage la sécurité, la relance et le développement au Darfour.

49. Le Soudan, ce microcosme de l'Afrique, entre dans l'une des phases les plus critiques de son histoire. Pour la région et le continent africain, la réussite de l'achèvement de processus en cours revêt la plus haute importance. L'UA est confiante qu'avec un soutien véritable de la communauté internationale, le peuple soudanais sera en mesure de saisir cette occasion unique pour surmonter les défis auxquels il est confronté. Il importe qu'au cours de la présente session de la Conférence, qui est la dernière avant la tenue du référendum d'autodétermination du Sud-Soudan, les Chefs d'État et de gouvernement renouvellent l'engagement qu'ils ont pris d'aider les partis et le peuple soudanais à résoudre les défis auxquels ils sont confrontés et à élaborer une vision claire des implications de la nouvelle situation qui découlera du référendum pour la région ainsi que pour l'ensemble du continent.

50. La normalisation des **relations entre le Tchad et le Soudan** s'est poursuivie et consolidée grâce à la volonté politique des dirigeants des deux pays. La Conférence se souviendra que les rencontres entre experts des deux pays, en décembre 2009, à Khartoum, et en janvier 2010, à N'djamena, avaient abouti à la signature, le 15 janvier 2010, de l'« Accord de N'djamena sur la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan », ainsi que d'un « Protocole additionnel dans le domaine de la sécurisation des frontières ». Le 8 février 2010, le Président Idriss Déby Itno a effectué une visite officielle à Khartoum, où il a eu des entretiens avec son homologue soudanais, Omar Hassan Al Bashir. Le 26 mai 2010, le Président Déby Itno s'est de nouveau rendu à Khartoum pour assister à la prestation de serment du Président Al Bashir. Par ailleurs, dans l'esprit de l'Accord de N'djamena, des négociations se sont engagées entre le JEM et le Gouvernement soudanais sous l'égide de la facilitation tchadienne, et ont abouti à un Accord cadre paraphé à N'djaména le 20 février et signé à Doha le 23 février 2010. De son côté, le Soudan a



pris des mesures pour faciliter une rencontre entre le Tchad et ses « groupes armés ».

51. La Conférence devrait féliciter les Présidents Idriss Déby Itno et Omar Hassan Al Bashir pour leur courageuse décision politique de normaliser les relations entre les deux pays, et les encourager à persévérer dans la voie du dialogue et de la concertation. Les développements ainsi enregistrés s'inscrivent en droite ligne du Plan d'action de Tripoli du 31 août 2009, qui avait articulé nombre de mesures aux fins de la normalisation des relations entre les deux pays.

52. **En Côte d'Ivoire**, le processus de sortie de crise, à travers la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires, a connu, en janvier et février 2010, des blocages dus à des dysfonctionnements au sein de la Commission électorale indépendante (CEI) qui furent dénoncés par la Présidence de la République. Cette situation a conduit, le 12 février, à la double dissolution de la CEI et du Gouvernement, suivie de manifestations des jeunes de l'opposition dans plusieurs localités du pays.

53. Au cours de sa visite à Abidjan du 22 février 2010, le Facilitateur du dialogue inter-ivoirien, le Président Blaise Compaoré, a aidé les parties ivoiriennes à convenir de mesures susceptibles de relancer le processus électoral, notamment la mise en place d'une nouvelle direction de la CEI, la formation d'un nouveau Gouvernement, la reprise du contentieux sur la liste électorale et l'élaboration d'un calendrier électoral aux fins de tenir le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle en fin avril/début mai 2010. La nouvelle CEI a effectivement été installée le 25 février, tandis que le nouveau Gouvernement était au complet le 4 mars 2010. Toutefois, des débats contradictoires, relatifs notamment à la vérification de la liste électorale et au contentieux, au désarmement des ex-combattants et à la réunification du pays avant les élections, se sont poursuivis et ont retardé l'adoption d'un calendrier électoral. La nouvelle liste électorale provisoire, qui comprend environ 5,7 millions de pétitionnaires, a été remise à la CEI, le 12 juillet 2010, par les opérateurs techniques. Il est prévu que le contentieux démarre le 20 juillet 2010 et que la nouvelle date de l'élection présidentielle soit fixée dans quelques semaines.

54. Il convient que la Conférence lance de nouveau un appel pressant aux parties ivoiriennes pour qu'elles ne ménagent aucun effort pour mener rapidement à son terme le processus de sortie de crise et qu'elles promeuvent un climat favorable à la tenue rapide des élections, notamment en trouvant des solutions aux questions pendantes.

55. L'impasse qui perdure au niveau du processus de paix **au Sahara occidental** ne donne toujours aucun signal de répit, malgré les efforts déployés par l'Ambassadeur Christopher Ross, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental. Les 10 et 11 février 2010, l'Envoyé spécial a organisé une deuxième réunion informelle entre le Maroc et le Front Polisario dans le Comté de Westchester, à New York. Ces pourparlers n'ont entraîné aucun problème. Il a également visité la région en mars 2010 pour demander aux partis comment ils envisageaient sortir de l'impasse actuel. Il s'est par la suite rendu à Londres, Paris et Madrid pour des consultations avec les fonctionnaires concernés.

56. Dans son rapport sur la situation au Sahara occidental en date du 6 avril 2010, le Secrétaire général des Nations Unies a affirmé « *qu'aucune des parties n'était prête à accepter la proposition de l'autre comme unique base pour les négociations futures et que rien dans leurs relations ou au niveau de l'environnement régional ou international ne semblait présager d'un changement dans ce domaine dans le proche avenir* ». Pour sa part, le Conseil de sécurité a, le 30 avril 2010, adopté la résolution 1920 qui, entre autres, saluait l'engagement pris par les parties de poursuivre de petits pourparlers informels, dans le cadre des préparatifs d'un cinquième cycle de négociations et les a invité à poursuivre les négociations sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable qui assurerait l'autodétermination des populations au Sahara occidental. Il a également prorogé d'une année, jusqu'au 30 avril 2011, le mandat de la MINURSO.

57. La Conférence voudra bien exprimer son appui aux efforts visant à résoudre les différends au Sahara occidental sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que du Plan d'action de Tripoli. Ce Plan d'action a réaffirmé l'engagement de l'Afrique à organiser un référendum d'autodétermination qui permettra au peuple du Sahara occidental de choisir entre l'indépendance du territoire et son intégration dans le Royaume du Maroc.

## (ii) Retour à l'ordre constitutionnel

58. La restauration de la légalité dans les pays qui ont connu une rupture de l'ordre constitutionnel a continué d'être une priorité pour l'UA. Alors que l'impasse persiste à Madagascar, des avancées notables ont été enregistrées en Guinée et au Niger.

59. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été enregistré dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel à **Madagascar**. La Conférence se souviendra que, le 21 janvier 2010, le Président de la Commission avait soumis aux parties malgaches des propositions de compromis visant à faciliter la mise en œuvre des Accords de Maputo d'août 2009, ainsi que celle de l'Acte additionnel d'Addis-Abeba de novembre 2009. Alors que les autres Mouvances politiques ont, d'une façon générale, marqué leur acceptation de ces propositions, la Mouvance Rajoelina a apporté une réponse pour le moins insatisfaisante. C'est dans ce contexte que le CPS a décidé, le 17 mars 2010, l'entrée en vigueur des sanctions prises le 19 février 2010 à l'encontre des membres de la Mouvance Rajoelina et d'autres individus et entités entravant le retour à l'ordre constitutionnel.

60. Dans le cadre de la relance des efforts visant à sortir de la crise et à promouvoir le retour à l'ordre constitutionnel, le Président Chissano, avec l'appui de l'Afrique du Sud et de la France, et en concertation avec la SADC et l'UA, a organisé une réunion des chefs de file des Mouvances politiques malgaches, à Pretoria, du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2010. Cette réunion n'a malheureusement pas débouché sur les résultats escomptés. Le Médiateur poursuit actuellement ses efforts en vue d'arriver à un accord sur une transition consensuelle et inclusive à Madagascar, mais cette action continue de se heurter à la volonté du régime Rajoelina d'aller à des élections ne s'inscrivant pas dans l'esprit et la lettre des Accords de Maputo et d'Addis-Abeba. Au moment de la finalisation du présent rapport, des préparatifs étaient en cours en

vue de la tenue d'une réunion du CPS qui examinerait la situation au Madagascar sur la base du rapport que présentera le Médiateur de la SADC.

61. La situation à Madagascar pose un véritable défi à l'Afrique et à notre organisation. Aucun effort ne doit être ménagé pour assurer le retour à l'ordre constitutionnel. L'aboutissement des objectifs fixés exige l'engagement de tous les Etats membres, ainsi que l'appui sans faille de nos partenaires internationaux, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, qui doit user de toute son influence en soutien aux efforts africains.

62. **Au Niger**, l'élément majeur de la période sous examen a été le coup d'Etat intervenu le 18 février 2010, dans un contexte marqué par une impasse politique née de la décision du Président Mamadou Tandja de réviser la Constitution du pays, en violation des dispositions de la Loi fondamentale du pays et de ses obligations dans le cadre de la CEDEAO. Les efforts de médiation initiés par la CEDEAO, avec l'appui de l'UA, en vue de surmonter cette impasse n'avaient pas abouti, le Gouvernement nigérien d'alors ayant rejeté le projet d'accord présenté par le Médiateur de la CEDEAO. Il convient de souligner que, lors de sa réunion tenue à Abuja le 29 octobre 2009, le CPS avait marqué son plein appui aux efforts et décisions de la CEDEAO sur le Niger. Conformément aux instruments pertinents de l'UA, aussi bien le Président de la Commission que le CPS ont condamné cette prise du pouvoir par la force, demandant le retour rapide à l'ordre constitutionnel et soulignant la disponibilité de l'UA, en étroite collaboration avec la CEDEAO, à faciliter un tel processus. En outre, le CPS a décidé de suspendre la participation du Niger aux activités de l'UA jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel. Dans son communiqué, le CPS a souligné l'importance et la pertinence de la décision de la 14<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union sur la prévention des changements anticonstitutionnels de Gouvernement, qui repose sur une tolérance zéro pour les coups d'Etat, mais également pour les transgressions des normes démocratiques dont la persistance et la répétition peuvent conduire à des changements anticonstitutionnels.

63. Immédiatement après le coup, une mission conjointe UA/CEDEAO/Nations unies s'est rendue à Niamey pour prendre contact avec les nouvelles autorités, en vue d'obtenir d'elles l'engagement ferme d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. En outre, l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour le Niger, le Professeur Albert Tevoédjré, Médiateur de la République du Bénin, a effectué plusieurs missions au Niger. Le 11 mars 2010, le Général Salou Djibo, Président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD), a signé un décret par lequel les membres du CSRD et du Gouvernement de transition se sont engagés à ne pas se porter candidats à l'élection présidentielle. Le 7 avril 2010, les autorités de fait ont installé un Conseil consultatif national chargé d'organiser la transition. Ce Conseil a établi un programme de transition d'une durée d'un an, qui prévoit, entre autres, l'organisation d'un référendum constitutionnel, d'élections municipales et législatives, ainsi que d'une élection présidentielle, prévue le 26 décembre 2010. La prestation de serment du Président élu est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2011.

64. La Conférence pourrait se féliciter du programme détaillé de la transition élaboré par les autorités de fait au Niger, et lancer un appel à tous les acteurs



concernés pour qu'ils mettent l'intérêt supérieur du Niger au dessus de considérations partisans qui pourraient retarder ou compromettre la transition. La Conférence devrait également exprimer sa préoccupation face à la situation de pénurie alimentaire que connaît le Niger et exhorter les Etats membres, ainsi que les partenaires internationaux, à fournir l'assistance requise. Il reste évidemment entendu que les sanctions conservatoires prises à l'encontre du Niger resteront en vigueur jusqu'en retour effectif à l'ordre constitutionnel.

65. Des progrès substantiels ont été enregistrés dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel **en Guinée**, dans le prolongement de la Déclaration conjointe de Ouagadougou du 15 janvier 2010. A cet égard, il convient de relever la signature des textes fondamentaux indispensables à l'organisation et à la tenue de l'élection présidentielle. Cet arsenal juridique, ainsi que le versement par le Gouvernement guinéen de la totalité de sa contribution financière au processus électoral, ont ouvert la voie à la tenue du scrutin présidentiel et des autres échéances électorales devant conclure la transition en Guinée. C'est ainsi que le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu comme prévu, le 27 juin 2010. Ce scrutin a été jugé transparent par l'ensemble des missions d'observation électorale déployées en Guinée, y compris la mission d'observation de l'UA dirigée par M. Edem Kodjo, ancien Secrétaire général de l'OUA. Du fait de la tension qui a suivi le premier tour, le Président de la Commission s'est rendu à Conakry le 7 juillet 2010, pour exhorter la classe politique guinéenne à faire preuve de maturité et à s'abstenir de toute action susceptible de remettre en cause les avancées remarquables accomplies sur la voie de la démocratisation et du retour à l'ordre constitutionnel.

66. Par ailleurs, en application de la décision du CPS, qui, en sa 220<sup>ème</sup> réunion tenue le 11 mars 2010, a lancé un appel en faveur d'un appui aux réformes institutionnelles visant à la consolidation de la démocratie, de la réconciliation nationale et du développement économique, l'UA a participé, aux côtés de la CEDEAO et des Nations unies, à la mission d'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en Guinée. Le rapport d'évaluation élaboré à cet effet a été officiellement remis aux autorités guinéennes le 4 mai 2010, en présence de l'Envoyé spécial du Président de la Commission.

67. La Conférence devrait lancer un appel aux parties guinéennes pour qu'elles fassent preuve d'esprit de responsabilité et travaillent ensemble en vue de la création de conditions propices à la tenue rapide du 2<sup>ème</sup> tour du scrutin présidentiel et au parachèvement de la transition; de même devrait-elle exprimer son appréciation et son appui au Président et aux autres acteurs de la Transition, ainsi qu'à la CEI, pour les efforts déployés et leur engagement. La Conférence devrait également en appeler aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée pour qu'ils apportent leur appui à la réalisation de la RSS, ainsi que l'assistance financière et économique nécessaire pour faciliter le relèvement socio-économique du pays.

### (iii) **Post conflict reconstruction**

68. Les progrès accomplis dans le règlement de nombre de situations de crise sur le continent ne seront durables qu'à la condition d'être consolidés à travers des programmes soutenus de reconstruction et de développement post-conflit. Le paysage d'ensemble sur le continent reste contrasté, caractérisé qu'il est par une

juxtaposition de situations de fragilité persistante et d'autres marquées par une consolidation des avancées accomplies.

69. La situation **en Guinée Bissau** reste fragile. Le 1<sup>er</sup> avril 2010, des éléments des Forces armées bissau-guinéennes ont mené des actions contre des personnalités gouvernementales et institutions de la Guinée Bissau. Ces actions se soldées par la détention momentanée du Premier ministre Carlos Gomes Jr. et l'arrestation, suivie de son emprisonnement, du chef d'Etat-major général des Armées, le Contre-amiral Jose Zamora Induta. C'est dans ce contexte que le Président de la Commission s'est rendu en Guinée Bissau pour exprimer l'appui de l'UA aux autorités bissau-guinéennes et échanger avec les acteurs bissau-guinéens, y compris les responsables militaires. Auparavant, le 23 février 2010, une mission conjointe UA/Nations unies s'était rendue en Guinée Bissau, où elle s'est notamment entretenue avec le Président bissau-guinéen et d'autres responsables gouvernementaux. La récente nomination du Général Antonio Indjai, l'un des principaux responsables des événements du 1<sup>er</sup> avril 2010, comme chef d'Etat-major général de l'Armée est venue confirmer la fragilité de la situation, motivant une nouvelle mission de la Commission à Bissau du 28 au 30 juin 2010.

70. Il importe que la Conférence condamne fermement l'interférence continue de l'Armée bissau-guinéenne dans le processus politique et regrette particulièrement la nomination du Général Antonio Indjai comme chef d'Etat-major de l'Armée, qui consacre un fait accompli et sape la crédibilité et l'effectivité des institutions élues du pays, en plus d'entraver l'action de la justice. La Conférence devrait lancer un appel à tous les acteurs bissau-guinéens pour qu'ils contribuent, chacun en ce qui le concerne, à la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la consolidation des institutions démocratiques et à la mise en œuvre rapide de la réforme du secteur de la sécurité. Enfin, la Conférence devrait réaffirmer son appui au déploiement rapide d'une Mission conjointe UA/CEDEAO de stabilisation, conformément au Plan d'action de la Session spéciale de Tripoli du 31 août 2009.

71. **Au Libéria**, la situation sécuritaire générale est demeurée relativement stable. Les différents ministères continuent de fonctionner dans le cadre de l'État de droit et les services de sécurité dans le pays exécutent leur tâche au mieux, avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), en dépit des difficultés liées à la pénurie de personnel et des problèmes de logistique. La stratégie de réduction de la pauvreté au Libéria suit normalement son cours, malgré la crise financière mondiale qui a affecté le flux des ressources destinées à financer les activités pour l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie. Le programme d'assistance à la gouvernance et à la gestion économique (GEMAP), lancé en 2006 par le Gouvernement libérien, a pris fin en juin 2010, lorsque le Libéria a atteint son point d'achèvement des pays pauvre très endettés (PPTÉ).

72. La Conférence encourage le Gouvernement libérien à persévérer dans ses efforts en vue de consolider et de soutenir les progrès notables qui ont été accomplis au cours des années écoulées, notamment la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport final de la Commission Vérité et Réconciliation, produit en décembre 2009, sur la nécessité de combattre l'impunité, de consolider la paix, de promouvoir la réconciliation nationale, ainsi que sur la promulgation d'une législation

pour l'organisation des élections en 2011. La Conférence exhorte la communauté internationale à continuer de fournir l'appui nécessaire.

73. **Au Burundi**, la période sous examen a été essentiellement consacrée à la préparation du processus électoral qui se déroulera sur une période d'environ quatre mois. Cinq scrutins sont prévus à cette occasion. Le 21 mai, ont été organisées les élections des Conseils communaux, suivies par l'élection présidentielle, le 28 juin. L'élection des députés aura lieu le 23 juillet, celle des sénateurs le 28 juillet, et celle des Conseils de collines ou de quartiers, le 7 septembre 2010.

74. Les résultats provisoires des élections des Conseils communaux, publiés le 28 mai 2010, ont indiqué la victoire du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), avec 64,03%. Le taux de participation au niveau national est estimé à 90,67%. Ces résultats ont aussitôt été rejetés par huit partis de l'opposition, qui ont dénoncé des irrégularités, réclamant l'annulation du scrutin. Ces accusations ont été démenties par la Commission électorale. Les partis de l'opposition ont décidé de se retirer de la compétition pour les élections présidentielles. De fait, ce scrutin, qui a eu lieu le 28 juin 2010, s'est déroulé dans un climat tendu. Le Président sortant, Pierre Nkurunziza, qui était seul candidat, a remporté le scrutin avec 91,62% des voix, le taux de participation étant de 79,98%.

75. La Conférence pourrait lancer un appel pressant à l'ensemble des acteurs politiques pour qu'ils tirent les leçons des élections communales et présidentielles et se retrouvent pour promouvoir et protéger le processus démocratique dans leur pays, en prenant part aux élections suivantes. Aucun effort ne doit être ménagé pour prévenir la remise en cause des acquis politiques et démocratiques de ces dernières années.

76. **En RDC**, la période sous examen a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des Accords signés en 2008 et en 2009, ainsi que par la consolidation des relations de coopération avec les pays voisins. Cette dynamique s'est opérée dans le contexte de la persistance d'une insécurité « résiduelle » dans les Kivus et dans la Province orientale, et ce à un moment où les autorités congolaises s'emploient activement à gérer les conséquences sécuritaires et humanitaires des événements survenus au début de l'année dans la Province de l'Equateur.

77. Les opérations des Forces armées congolaises (FARDC), soutenues par la Mission des Nations unies au Congo (MONUC), contre les groupes armés étrangers (Forces démocratiques de libération du Rwanda - FDLR et Armée de Résistance du Seigneur - LRA) ont permis au Gouvernement congolais de neutraliser un nombre important d'éléments des forces négatives. Pendant ce temps, avec l'aide de partenaires africains et étrangers, les efforts visant à réformer et à renforcer les capacités opérationnelles de l'Armée et des services de sécurité se poursuivent. Par ailleurs, le Gouvernement prépare activement les élections générales de 2011 et celles d'après. Dans ce cadre, un Comité de pilotage a été mis en place, cependant que les deux Chambres du Parlement ont adopté la loi portant création, organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). La CENI a présenté le projet de budget pour les élections à venir, ainsi qu'un projet de

calendrier électoral qui fixe le premier tour de l'élection présidentielle au 4 septembre 2011.

78. Un autre fait majeur de la période en considération a trait au renouvellement du mandat de la MONUC. L'UA s'est activement impliquée dans les consultations initiées à ce sujet. Le 28 mai 2010, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1925 sur la situation en RDC qui prévoit, entre autres, une réduction des effectifs de la MONUC, le changement de sa dénomination en Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, et la redéfinition de son mandat.

79. Il convient, enfin, de souligner que les préparatifs en vue de la tenue de la réunion des pays, organisations et communautés concernés par la problématique des pastoralistes nomades Mbororos se poursuivent. Une mission de l'UA s'est rendue à Kinshasa pour discuter avec les autorités congolaises des modalités de la tenue de cette réunion, dans le prolongement de visites antérieures en RDC et dans d'autres pays concernés.

80. Par ailleurs, en application des décisions pertinentes du CPS et du Plan d'Action de Tripoli, la Commission a dépêché, du 21 janvier au 22 février 2010, une mission pluridisciplinaire **en RDC et au Burundi**. La mission avait pour objectif d'évaluer la situation dans les deux pays et d'identifier les mesures à prendre au niveau de l'UA et de ses Etats membres pour appuyer le processus de reconstruction et de développement post-conflit dans ces deux pays. Les conclusions et recommandations de la mission ont été soumises à la 230<sup>ème</sup> réunion du CPS, tenue les 27 et 31 mai 2010. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission s'employait à assurer le suivi nécessaire. Dans l'intervalle, il convient de souligner que la RDC a accédé, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, à l'Initiative des pays pauvres très endettés. Par cette mesure, les institutions de Breton Wood ont décidé de souscrire à un allègement de la dette de la RDC.

81. Au cours de la période considérée, le processus politique et électoral en **République centrafricaine (RCA)** a connu plusieurs blocages et controverses qui ont failli plonger le pays dans une crise politique et institutionnelle majeure et remettre en cause les acquis enregistrés consécutivement au Dialogue politique inclusif (DPI) de décembre 2008. En janvier 2010, des partis politiques de l'opposition démocratique, mais aussi des mouvements politico-militaires, qui se sont par la suite réunis en un «Collectif des Forces du changement/CFC», ont remis en cause le fonctionnement de la Commission électorale indépendante (CEI) et de ses Comités locaux (démembrements de la CEI), décidant de quitter la Commission, qui est restée paralysée durant un mois. C'est dans ce contexte que le Président François Bozizé a signé, le 25 février 2010, un décret convoquant le corps électoral pour le premier tour des élections présidentielles et législatives, le 25 avril 2010. Le 27 février 2010, le CFC a rejeté le décret, aux motifs que les conditions sécuritaires et matérielles n'étaient pas réunies pour des élections crédibles et transparentes. Le 29 avril 2010, la CEI a reconnu qu'elle était dans l'incapacité d'organiser les élections à la date du 16 mai 2010.

82. Cette situation posait le risque d'un vide institutionnel éventuel à partir du 11 juin 2010, date à laquelle le mandat du Président de la République arrivait à son

terme. La Constitution n'ayant prévu aucune disposition pour régler cette question, l'Assemblée nationale, après consultations avec diverses couches socioprofessionnelles du pays, a adopté, le 10 mai 2010, une loi prorogeant le mandat du Président de la République et des membres du Parlement jusqu'à l'organisation des prochaines élections présidentielles et législatives. La CEI, quant à elle, est parvenue à fixer de nouvelles dates pour les élections législatives et présidentielles, respectivement les 24 octobre et 19 décembre 2010 pour le premier et le second tours. Mais la Commission manque toujours de ressources financières pour remplir ses missions.

83. Le programme de DDR lancé depuis février 2009, conformément à l'Accord de paix global de Libreville du 21 juin 2008, qui a pris un retard considérable, en raison de difficultés liées à la mise en œuvre pratique du programme, à l'insécurité dans certaines zones du pays, aux modalités de financement et à l'insuffisance des ressources disponibles, a vu son processus s'accélérer avec le lancement de la campagne de vérification des listes, le 13 juin 2010, à Paoua. Il convient, en outre, de relever les multiples exactions et attaques commises par les éléments de la LRA de Joseph Koni, qui ont connu une recrudescence depuis février 2010.

84. Dans ce contexte, la Conférence devrait souligner la nécessité pour les acteurs centrafricains de tout faire pour assurer la tenue des élections dans les délais convenus. A cet égard, l'on ne saurait trop souligner l'importance que revêt la mise en œuvre du programme DDR. En outre, la Conférence devrait réitérer son appel aux Etats membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour la fourniture de l'appui requis en vue du parachèvement du processus électoral et du relèvement socio-économique de la RCA.

**b) Questions intersectorielles**

85. Outre la situation sur le terrain telle que susmentionnée, on enregistre un certain nombre de questions intersectorielles liées aux efforts en cours, destinés à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Au cours de la période considérée, les points suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :

**(i) Prévention et lutte contre le terrorisme**

86. L'Union africaine dispose d'instruments juridiques, d'un Plan d'action pour la prévention et l'élimination du terrorisme, ainsi que d'un outil d'échanges d'informations et de coordination de la coopération qui est le Centre d'Études et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT). Ces moyens d'action font l'objet d'un développement continu, comme l'illustre la publication de l'« African Journal on Terrorism Studies ».

87. Les différents développements dans la région sahélo-saharienne, y compris l'augmentation des prises d'otages et le versement de rançons à des groupes terroristes ont continué à marquer l'actualité du sceau de la tension. Les efforts de consultations, de coordination et de coopération des pays membres de l'UA concernés ont enclenché une dynamique qui englobe des volets politique, diplomatique, militaire et sécuritaire, comme en témoignent la réunion ministérielle d'Alger et l'installation subséquente d'une structure opérationnelle commune à Tamanrasset.

88. Le double attentat terroriste perpétré le 11 juillet 2010 à Kampala et qui a fait plusieurs dizaines de victimes innocentes souligne la nécessité d'une mobilisation accrue de l'Afrique pour la prévention et l'élimination du terrorisme. La Commission compte présenter sous peu au CPS une série de mesures susceptibles de rehausser l'efficacité de l'action africaine collective contre le fléau du terrorisme.

**(ii) Sécurité et sûreté maritime**

89. La Conférence se souviendra qu'à sa treizième session ordinaire tenue en juillet 2009 à Syrte, elle a exprimé sa grave préoccupation face à la montée de l'insécurité dans les espaces maritimes, le long des côtes de l'Afrique et de la Somalie en particulier, a condamné énergiquement toutes les activités illégales dans ces régions et s'est félicité des initiatives prises par la Commission d'élaborer une stratégie détaillée et cohérente pour lutter contre ces fléaux.

90. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a organisé, les 6 et 7 avril 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie), un atelier sur la sécurité et la sûreté maritime. Cet atelier auquel ont pris part les États membres de l'UA, les CER, des institutions spécialisées de l'UA et des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux a permis de passer en revue les défis auxquels l'Afrique doit faire face dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritime. A cet égard, l'accent a été mis sur la pêche illégale non signalée et non réglementée (IUU Fishing), le déversement de déchets toxiques, le trafic d'armes et



de drogue, le trafic des êtres humains, la marée noire, la piraterie et le vol à mains armées en mer, etc.

91. Vu l'importance que revêt cette question de sécurité générale sur le continent africain, la Conférence fait siennes les conclusions de l'Atelier. Elle devrait en particulier lancer un appel pour l'intensification des efforts aux niveaux national, régional et continental visant à renforcer la sécurité et la sûreté maritime et à faire en sorte que l'Afrique prenne en main son espace maritime et en profite pleinement dans le cadre des efforts visant au développement du continent. La Commission pour sa part envisage d'entreprendre une série d'activités de sensibilisation des principaux acteurs africains, de mobilisation de la volonté politique si indispensable, de renforcement des capacités à tous les niveaux, de mobilisation des ressources requises et d'établissement de partenariats à cette fin. Un Cadre stratégique pour la sécurité de l'espace maritime africain sera mis en place.

### **(iii) Changements anticonstitutionnels de gouvernement**

92. Au cours de ces dernières années et après les progrès constants enregistrés dans le domaine de la démocratisation, notre continent connaît malheureusement la recrudescence du fléau des coups d'État et d'autres formes de prise illégale du pouvoir ou de maintien au pouvoir. En effet, cette tendance entrave le processus de démocratisation en cours et constitue une grave menace pour la paix et la sécurité du continent.

93. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence a adopté en janvier 2010, une décision historique qui renforce les instruments de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement. En somme, cette décision définit une approche globale basée sur la tolérance zéro, non seulement pour les coups d'État, mais également pour les violations des normes démocratiques qui, si elles persistent et se répètent, pourraient entraîner des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

94. Le succès de la mise en œuvre effective de cette décision nécessite un engagement des États membres, en vue faire face aux changements anticonstitutionnels, par la mise en œuvre des décisions prises à cet effet par le Conseil de paix et de sécurité (CPS), à prendre les mesures qui s'imposent pour approfondir le processus de démocratisation et promouvoir la bonne gouvernance. A cet égard, les États membres qui ne l'ont pas encore fait devraient signer et ratifier la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ce qui contribuerait énormément à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance sur le continent et à prévenir les conflits. Il est très préoccupant de constater que trois ans et demi après sa signature, seuls cinq (5) États membres ont ratifié la Charte.

95. Pour sa part et tel que demandé par la Conférence dans la décision susmentionnée, le Conseil de paix et de sécurité, envisage de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'exercer pleinement les pouvoirs dont la Conférence l'a investis aux termes des dispositions de l'article 7(m) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, qui stipule que cet organe, en collaboration avec le Président de la Commission, « suit, dans le cadre de ses responsabilités en matière de prévention des conflits, les progrès réalisés en ce qui concerne la

promotion des pratiques démocratiques, la bonne gouvernance, l'état de droit, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du caractère sacré de la vie humaine, ainsi que du droit international humanitaire, par les États membres ». Il est prévu que le Président de la Commission nomme un rapporteur indépendant qui sera chargé de rédiger le rapport sur la question à soumettre, pour examen, à une réunion qui se tiendra au niveau ministériel.

#### (iv) Différends frontaliers

96. Depuis que les pays africains ont accédé à l'indépendance, les frontières - qui ont été tracées au cours de la période coloniale - ont été une source récurrente de conflits et de différends sur le continent. Près d'un demi-siècle après la libération politique du continent, la délimitation et la démarcation des frontières héritées de la colonisation continue à se heurter à des problèmes techniques et financiers majeurs. Sous réserve des résultats de l'inventaire actuellement entrepris par la Commission, l'on estime que moins d'un quart des lignes frontalières africaines sont aujourd'hui définies. Cette situation donne lieu à l'existence de « zones floues » à l'intérieur desquelles l'exercice de la souveraineté nationale peut se révéler problématique. Dans ces zones, un simple différend entre deux communautés peut rapidement dégénérer et conduire à des tensions interétatiques. Lorsque ces zones recèlent des ressources naturelles, leur gestion peut s'avérer difficile et être source de malentendus.

97. Très tôt, les dirigeants africains se sont employés à faire face à ces problèmes, conscients qu'ils étaient que la réalisation d'une plus grande unité et solidarité entre les pays et peuples africains exige que soit atténué le poids des frontières qui les séparent. C'est dans ce contexte que les États membres ont adopté nombre d'instruments politiques et juridiques pour guider leurs efforts dans la gestion des questions de frontières, y compris le principe du respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance.

98. Le 7 juin 2007, s'est tenue, à Addis Abéba, la toute première Conférence des Ministres africains chargés des questions de frontières, qui a adopté la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et les modalités de sa mise en œuvre, laquelle fut entérinée par le Conseil exécutif à Accra en juin 2007. Cette Déclaration s'articule autour des axes suivants: délimitation et démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été, développement de la coopération transfrontalière, renforcement des capacités, mobilisation des ressources et partenariats. Lors de leur deuxième Conférence tenue à Addis Abéba le 25 mars 2010, les Ministres africains chargés des questions de frontières ont passé en revue les progrès enregistrés et les défis rencontrés. Ils ont adopté une Déclaration sur le PFUA et les modalités de poursuite et d'accélération de sa mise en œuvre.

99. Il est crucial que les États membres redoublent d'efforts pour la mise en œuvre du PFUA. D'autant qu'au cours de ces dernières années, il y a eu une augmentation préoccupante des différends frontaliers. Fort heureusement, grâce à la sagesse des pays concernés, ces différends n'ont pas dégénéré en conflits ouverts.

#### VII. CONCLUSION

100. Ainsi qu'il apparaît à la lecture du rapport, l'état de la paix et de la sécurité en Afrique présente un paysage contrasté. Si des progrès importants ont été accomplis au cours des six mois écoulés, nombre de défis n'en restent pas à relever. A cet égard, l'on ne saurait trop souligner le rôle crucial qui incombe au CPS et la nécessité pour les Etats membres de lui apporter leur entière coopération dans l'exécution de son mandat.

101. L'action multiforme de l'UA a, comme cela a été le cas antérieurement, tendu vers la conduite d'une large gamme d'activités s'étendant de la prévention au règlement des conflits, ainsi qu'à la reconstruction post-conflit. La tendance générale est à la réduction des foyers de tension et de crise, ainsi qu'à la diminution du nombre des victimes. Il importe que cette tendance positive se confirme et se renforce, afin que des avancées significatives et des progrès notables puissent être enregistrés dans les efforts s'inscrivant dans le contexte de « 2010 : Année de la Paix et de la Sécurité en Afrique ».

**ANNEXE I**

**PRÉSIDENTE TOURNANTE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ**  
**AVRIL 2010 - MARS 2012**

| PAYS               | MOIS      | ANNÉE |
|--------------------|-----------|-------|
| Bénin              | Avril     | 2010  |
| Burundi            | Mai       | "     |
| Tchad              | Juin      | "     |
| Côte d'Ivoire      | Juillet   | "     |
| Djibouti           | Août      | "     |
| Guinée équatoriale | Septembre | "     |
| Kenya              | Octobre   | "     |
| Libye              | Novembre  | "     |
| Mali               | Décembre  | "     |
| Mauritanie         | Janvier   | 2011  |
| Namibie            | Février   | "     |
| Nigeria            | Mars      | "     |
| Rwanda             | Avril     | "     |
| Afrique du Sud     | Mai       | "     |
| Zimbabwe           | Juin      | "     |
| Bénin              | Juillet   | "     |
| Burundi            | Août      | "     |
| Tchad              | Septembre | "     |
| Côte d'Ivoire      | Octobre   | "     |
| Djibouti           | Novembre  | "     |
| Guinée équatoriale | Décembre  | "     |
| Kenya              | Janvier   | 2012  |
| Libye              | Février   | "     |
| Mali               | Mars      | "     |

## ANNEXE II

### RÉUNIONS ET SÉANCES D'INFORMATION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE JANVIER – JUIN 2010

| Réunion/<br>Séance<br>d'information                  | Date            | Ordre du jour                                                                                                                                                                  | Communiqué/<br>Autre contribution                                                                                                                                   | Documents de travail                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 214 <sup>ème</sup><br><br>215 <sup>ème</sup>         | 8 janvier 2010  | 1. Examen du rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie<br><br>2. Examen du rapport sur la situation en République centrafricaine                       | Communiqué sur la situation en Somalie :<br><b>PSC/PR/Comm.(CCXIV)</b><br><br>Communiqué sur la situation en République centrafricaine:<br><b>PSC/PR/COMM(CCXV)</b> | 1. Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie<br><br>2. Rapport du Président de la Commission sur la situation en République centrafricaine                                      |
| 213 <sup>ème</sup> (continuation)<br>25 janvier 2010 |                 | 1. Continuation du Cadre d'Ezulwini pour le renforcement des sanctions de l'Union africaine dans les situations de changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique | Communiqué:<br><b>PSC/PR/COMM.2(CCXIII)</b>                                                                                                                         | Continuation du Cadre d'Ezulwini pour le renforcement des sanctions de l'Union africaine dans les situations de changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique<br><b>[PSC/PR/(CCXIII)]</b> |
| 216 <sup>ème</sup>                                   | 19 février 2010 | 1. Examen du rapport du Président de la Commission sur la situation à Madagascar.                                                                                              | Communiqué :<br><b>PSC/PR/COMM.1(CCXVI)</b>                                                                                                                         | 1. Rapport du Président de la Commission sur la situation à Madagascar<br><b>PSC/PR/2(CCXVI)</b>                                                                                                        |

|                    |                 |                                                                                                                                                                                          |                                                                                             |  |
|--------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                    |                 | 2. Séance d'information sur la situation au Niger                                                                                                                                        | Communiqué :<br><b>PSC/PR/COMM.2(CCXVI)</b>                                                 |  |
| 217 <sup>ème</sup> | 25 février 2010 | Séance d'information sur les événements récents liés à la situation en Somalie.                                                                                                          | Communiqué de presse:<br><b>PSC/PR/BR.(CCXVII)</b>                                          |  |
| 218 <sup>ème</sup> | 5 mars 2010     | Séance d'information sur les événements récents liés à la situation en Côte d'Ivoire.                                                                                                    | Communiqué de presse:<br><b>PSC/PR/BR(CCXVIII)</b>                                          |  |
| 219 <sup>ème</sup> | 10 mars 2010    | Séance d'information sur les événements récents liés à la situation au Soudan.                                                                                                           | Communiqué:<br><b>PSC/PR/COMM.(CCXIX)</b>                                                   |  |
| 220 <sup>ème</sup> | 11 mars 2010    | 1. Séance d'information sur les événements récents liés à la situation au Niger;<br><br>2. Séance d'information sur les événements récents liés à la situation en République de Guinée.  | Communiqué de presse:<br><br><b>1. PSC/PR/BR.1(CCXX)</b><br><br><b>2. PSC/PR/BR.2(CCXX)</b> |  |
| 221 <sup>ème</sup> | 17 mars 2010    | 1. Séance d'information sur les événements récents liés à la situation à Madagascar;<br><br>2. Réunion avec la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix Commission. | Communiqué sur la situation à Madagascar:<br><br><b>PSC/PR/COMM.(CCXXI)</b>                 |  |



|                    |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                               |                                                                                                                            |
|--------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 222 <sup>ème</sup> | 29 mars 2010  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Séance d'information sur l'évolution de la situation en Guinée Bissau</li> <li>2. Séance d'information sur la création de la force africaine en attente (FAA)</li> </ol>                                                                             | <p>Communiqué sur la situation en Guinée Bissau:</p> <p><b>PSC/PR/COMM.(CCXXII)</b></p>                                       |                                                                                                                            |
| 223 <sup>ème</sup> | 30 mars 2010  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examen de la situation des femmes et des enfants dans les situations de conflits armés en Afrique;</li> <li>2. Séance d'information à l'intention du COREP sur les activités du Conseil de paix et de sécurité pour le mois de mars 2010;</li> </ol> | <p>Communiqué de presse sur les femmes et les enfants dans les situations de conflit:</p> <p><b>PSC/PR/COMM.(CCXXIII)</b></p> | Rapport intitulé: Réduction de la vulnérabilité des femmes et des enfants dans les conflits armés CPS et Comité des Sages. |
| 224 <sup>ème</sup> | 9 avril 2010  | Séance d'information sur la contribution du CPS à la célébration de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique et allocation de crédits budgétaires.                                                                                                                                      | <p>Communiqué de presse:</p> <p><b>PSC/PR/COMM.(CCXXIV)</b></p>                                                               |                                                                                                                            |
| 225 <sup>ème</sup> | 14 avril 2010 | Séance d'information sur les Comité international de la Croix-Rouge en Afrique                                                                                                                                                                                                                 | <p>Communiqué de presse:</p> <p><b>PSC/PR/COMM.(CCXXV)</b></p>                                                                |                                                                                                                            |
| 226 <sup>ème</sup> | 19 avril 2010 | Séance d'information par les facilitateurs sur la révision de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix                                                                                                                                                                 | <p>Communiqué de presse</p> <p><b>PSC/PR/COMM.(CCXXVI)</b></p>                                                                |                                                                                                                            |
| 227 <sup>ème</sup> | 22 avril 2010 | Séance d'information sur l'évolution de la situation aux Comores                                                                                                                                                                                                                               | <p>Communiqué de presse:</p> <p><b>PSC/PR/COMM.(CCXXVII)</b></p>                                                              |                                                                                                                            |

|                    |              |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                 |                                                                                 |
|--------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 228 <sup>ème</sup> | 3 mai 2010   | Séance d'information sur les récents événements liés à la situation en Côte d'Ivoire.                                                                                  | Communiqué de presse:<br><b>PSC/PR/BR(CCXXVIII)</b>                                                                             |                                                                                 |
| 229 <sup>ème</sup> | 6 mai 2010   | Examen du programme du CPS pour 2010 – Année de la paix et de la sécurité en Afrique.                                                                                  |                                                                                                                                 |                                                                                 |
| 230 <sup>ème</sup> | 27 mai 2010  | Examen du rapport de la Mission multidisciplinaire d'évaluation des besoins en matière de reconstruction au Burundi et en République démocratique du Congo             |                                                                                                                                 |                                                                                 |
| 231 <sup>ème</sup> | 15 juin 2010 | Préparation de la réunion consultative du CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations Unies.                                                                     |                                                                                                                                 | Echange de correspondance entre le Président du CPS et le Président de la CNUCP |
| 232 <sup>ème</sup> | 17 juin 2010 | 1. Séance d'information sur les récents événements liés à la situation au Niger<br><br>2. Séance d'information sur l'évolution de la situation en République de Guinée | Communiqué de presse sur la situation en Guinée Bissau:<br><b>PSC/PR/BR.1(CCXXXII)</b><br>Niger:<br><b>PSC/PR/BR.2(CCXXXII)</b> |                                                                                 |
| 233 <sup>ème</sup> | 24 juin 2010 | Continuation de la préparation de la réunion consultative du CPS de l'UA et de Conseil de sécurité de l'ONU.                                                           | Projet de Communiqué conjoint du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité.                    |                                                                                 |
| 234 <sup>ème</sup> | 28 juin 2010 | Examen du rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire.                                                                                     | Communiqué du CPS:<br><b>PSC/PR/COMM(CCXXXIV)</b>                                                                               | Rapport du Président:<br><b>PSC/PR/2 (CCXXXIV)</b>                              |

|                    |                |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 235 <sup>ème</sup> | 2 juillet 2010 | Examen du rapport du Président de la commission sur les activités du Comité de haut niveau de mise en œuvre (AUHIP) sur le Soudan.                                                                                                                | Communiqué du CPS:<br><b>PSC/PR/COMM.(CCXXXV)</b>      | Report of the Chairperson:<br><b>PSC/PR/2(CCXXXV)</b>                                                                                                                                                                                                                  |
| 236 <sup>ème</sup> | 5 juillet 2010 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amélioration des méthodes d'analyse des situations de conflit et de formulation des communiqués</li> <li>2. Séance d'information sur les événements récents liés à la situation aux Comores.</li> </ol> | Communiqué of the PSC:<br><b>PSC/PR/COMM.(CCXXXVI)</b> | <p>Documents:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accord de l'Union des Comores pour la gestion de la période intérimaire.</li> <li>2. Proposition de Programme de la République de Côte d'Ivoire (Président du CPS pour le mois de juillet 2010)</li> </ol> |

***« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ». (Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).***